



République Française

Le Pontet, le 28 mai 2018

Madame Feriba Duygu HOKKACI Esirgen
Consul de Turquie
CONSULAT DE TURQUIE
363 avenue du Prado
13008 MARSEILLE

JH/MA/AJ

Affaire suivie par le Cabinet du Maire

Madame le Consul,

Le 25 mai et encore le 26 mai, plusieurs dizaines de personnes se revendiquant citoyens turcs, ont troublé à plusieurs reprises l'ordre public dans la ville dont je suis le maire.

Ces personnes ont insulté les forces publiques présentes et ont menacé de mort mon Directeur de Cabinet.

Ces faits sont inacceptables.

La cause de ces graves incidents est une affiche publicitaire du magazine «Le Point », consacré au Président de votre pays et dont le titre était « Le dictateur ».

Le patriotisme, spontané ou encouragé, de ces ressortissants turcs n'est certainement pas une excuse à leurs actes.

Nous sommes en France, Madame le Consul, pas à Ankara ou au Kurdistan. En France, même si c'est un droit qui connaît trop souvent des entorses, la liberté d'expression existe. Les étrangers que nous accueillons doivent le comprendre. Pour ce faire, ils ne sont certes pas aidés par l'Etat Français, trop laxiste, trop pusillanime, trop craintif aussi.

Madame le Consul, dans l'intérêt même des citoyens turcs vivant sur le sol français, je vous demande de condamner officiellement ces graves incidents et ceux qui en ont été la cause.

Je vous prie de recevoir, Madame le Consul, l'expression de mes sentiments distingués.

Joris HEBRARD,

Maire,
Conseiller Départemental.